

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

**Etaient absents :**

Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUVAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013

Délibération N°2013 / 84

**Tour de France : participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Pour la 100ème édition du Tour de France, la ville accueillera deux étapes : une arrivée sur le grand site de la Parata et un départ de la place Miot.

Dans le cadre de la manifestation, la société organisatrice impose un cahier des charges strict à respecter pour les villes sites d'arrivée et de départ d'étapes ainsi qu'aux gestionnaires de voiries empruntées par le tracé.

La Ville d'Ajaccio est largement concernée par ces dispositions spécifiques par toutes ces conditions : arrivée sur le Grand Site de la Parata le Dimanche 30 juin 2013, départ depuis la place Miot le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, nombreuses voiries communales empruntées.

Par ailleurs, les besoins complémentaires d'organisation de la manifestation (gestion du public, gestion des circulations, transport des spectateurs désireux d'assister à cet évènement mondial sur les sites d'arrivée et de départ, animations diverses...) nécessitent la mobilisation de crédits complémentaires indispensables au bon déroulement de la Course Cycliste.

La Collectivité Territoriale de Corse, coordonnateur de la manifestation en Corse et partenaire des collectivités, s'est engagée à participer financièrement (50% du coût HT) aux différents frais et investissements réalisés par les communes concernées et nécessaires à la réalisation de cet évènement majeur pour la Corse.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 en Fonctionnement et en Investissement (délibération 2013/2 du 21 janvier 2013), tels que définis ci-dessous :

Désignation prestation	Montant HT	CTC	TVA	Montant TTC	Part ville
<b>Acquisition de Panneaux Vidéo Tour</b>	209 030 €	104 515 €	40 970 €	<b>250 000 €</b>	145 485 €
<b>Fournitures Matériels sites et tracé</b>					
Acquisition d'une tribune mobile	46 500 €	23 250 €	9 114 €	<b>55 614 €</b>	32 364 €
Acquisition de barrières	6 942 €	3 471 €	1 361 €	<b>8 303 €</b>	4 832 €
Acquisition panneaux signalétique spécifique	65 000 €	32 500 €	12 740 €	<b>77 740 €</b>	45 240 €
Acquisition protection site Parata	10 778 €	5 389 €	2 112 €	<b>12 890 €</b>	7 501 €
Acquisition signalétique voirie	12 000 €	6 000 €	2 352 €	<b>14 352 €</b>	8 352 €
Matériels et outillages techniques autres	22 000 €	11 000 €	4 312 €	<b>26 312 €</b>	15 312 €
Fournitures et Mobilier urbain	20 800 €	10 400 €	4 077 €	<b>24 877 €</b>	14 477 €
<b>Total Fournitures</b>				<b>220 088 €</b>	
<b>Travaux divers sites et tracé</b>					
Distribution électrique sites	12 000 €	6 000 €	960 €	<b>12 960 €</b>	6 960 €
Réalisation d'un parking public à Vignola	64 000 €	32 000 €	5 120 €	<b>69 120 €</b>	37 120 €
Travaux d'aménagement site arrivée Parata	280 000 €	140 000 €	22 400 €	<b>302 400 €</b>	162 400 €

Travaux pose et dépose jalonnement	17 282 €	8 641 €	1 383 €	<b>18 665 €</b>	10 024 €
Travaux retour caravane Tour	15 000 €	7 500 €	1 200 €	<b>16 200 €</b>	8 700 €
<b>Total travaux</b>				<b>419 345 €</b>	

<b>Section fonctionnement</b>					
Information Ville d'Ajaccio	209 030 €	104 515 €	40 970 €	<b>250 000 €</b>	145 485 €
Gardiennage des sites arrivée/départ	25 084 €	12 542 €	4 916 €	<b>30 000 €</b>	17 458 €
Location toilettes mobiles	5 500 €	2 750 €	1 078 €	<b>6 578 €</b>	3 828 €
Location pontons navettes public	80 000 €	40 000 €	15 680 €	<b>95 680 €</b>	55 680 €
<b>Total fonctionnement</b>				<b>382 258 €</b>	

La participation globale de la CTC s'élève donc à 550 473 €.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale à hauteur de 50% du coût HT des dépenses liées à la manifestation.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré.**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,  
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 27 mars 2013.

### CONSIDERANT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2013 en Fonctionnement et en Investissement ;  
tels que définis ci-dessous :

Désignation prestation	Montant HT	CTC	TVA	Montant TTC	Part ville
------------------------	------------	-----	-----	-------------	------------

<b>Acquisition de Panneaux Vidéo Tour</b>	209 030 €	104 515 €	40 970 €	<b>250 000 €</b>	145 485 €
---	-----------	-----------	----------	------------------	-----------

<b>Fournitures Matériels sites et tracé</b>					
Acquisition d'une tribune mobile	46 500 €	23 250 €	9 114 €	<b>55 614 €</b>	32 364 €
Acquisition de barrières	6 942 €	3 471 €	1 361 €	<b>8 303 €</b>	4 832 €
Acquisition panneaux signalétique spécifique	65 000 €	32 500 €	12 740 €	<b>77 740 €</b>	45 240 €
Acquisition protection site	10 778 €	5 389 €	2 112 €	<b>12 890 €</b>	7 501 €

Parata					
Acquisition signalétique voirie	12 000 €	6 000 €	2 352 €	<b>14 352 €</b>	8 352 €
Matériels et outillages techniques autres	22 000 €	11 000 €	4 312 €	<b>26 312 €</b>	15 312 €
Fournitures et Mobilier urbain	20 800 €	10 400 €	4 077 €	<b>24 877 €</b>	14 477 €
<b>Total Fournitures</b>				<b>220 088 €</b>	

<b>Travaux divers sites et tracé</b>					
Distribution électrique sites	12 000 €	6 000 €	960 €	<b>12 960 €</b>	6 960 €
Réalisation d'un parking public à Vignola	64 000 €	32 000 €	5 120 €	<b>69 120 €</b>	37 120 €
Travaux d'aménagement site arrivée Parata	280 000 €	140 000 €	22 400 €	<b>302 400 €</b>	162 400 €
Travaux pose et dépose jalonnement	17 282 €	8 641 €	1 383 €	<b>18 665 €</b>	10 024 €
Travaux retour caravane Tour	15 000 €	7 500 €	1 200 €	<b>16 200 €</b>	8 700 €
<b>Total travaux</b>				<b>419 345 €</b>	

<b>Section fonctionnement</b>					
Information Ville d'Ajaccio	209 030 €	104 515 €	40 970 €	<b>250 000 €</b>	145 485 €
Gardiennage des sites arrivée départ	25 084 €	12 542 €	4 916 €	<b>30 000 €</b>	17 458 €
Location toilettes mobiles	5 500 €	2 750 €	1 078 €	<b>6 578 €</b>	3 828 €
Location pontons navettes public	80 000 €	40 000 €	15 680 €	<b>95 680 €</b>	55 680 €
<b>Total fonctionnement</b>				<b>382 258 €</b>	

**AUTORISE Monsieur le Maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale à hauteur de 50% du coût HT des dépenses liées à la manifestation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.  
(suivent les signatures)**

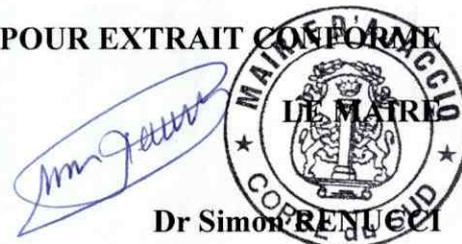
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130328-2013\_84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI